



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance

Mardi 31 Janvier 2023 19H30

Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 20 janvier 2023, s'est réuni le mardi 31 janvier 2023 à 19 heures 30, à la Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GESLIN, Conseiller communautaire de ESSÉ

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, MME Mireille COLLEAUX, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Séverine RAISON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE-VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE, M Dominique CORNILLAUD, M François GOISET, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT (<i>donne pouvoir à M Bruno PELLETIER</i>)
COËSMES	MME Marie-Christine ATHANASE (<i>donne pouvoir à M Luc GALLARD</i>)
EANCE	M Raymond SOULAS
JANZE	MME Martine PIGEON (<i>donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN</i>)
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
RETIERS	M Joseph BOUE (<i>donne pouvoir à Mme Annick PERON</i>), M Benoît LUGAND

Nombre d'élus communautaires : Présents : 35 ; Pouvoirs : 4 ; Votants : 39

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté liste les personnes excusées.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 décembre 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Joseph GESLIN, Conseiller communautaire de ESSÉ, est nommé secrétaire de séance.

Considérant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

PROJETS DE DELIBERATIONS	
Intervenant	Thématique
	Mission Territoire
MGALLARD	1. Adoption du Projet de territoire Horizon 2032
	Commande Publique
MGALLARD	2. Lancement d'une consultation portant sur des prestations d'audits énergétiques des bâtiments communaux et communautaires
	Finances
M. SORIEUX	3. Retrait de la délibération n°DCC22-092 du 15 novembre 2022 instituant un reversement d'une quote-part de la Taxe d'Aménagement (TA) par les communes à Roche aux Fées Communauté
	Ressources Humaines
M. CORNILLAUD	4. Mise à jour des effectifs - Service Culture - Tourisme et Service SIG - Numérique
	Actes pris dans le cadre des délégations de compétences
MGALLARD	5. Communication des décisions prises par le Président vertu des délégations consenties

TERRITOIRE

DCC23-001

PROJET DE TERRITOIRE HORIZON 2032 : ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Nature de la démarche de Projet de territoire

L'élaboration d'un projet de territoire constitue une **démarche volontaire** de la part d'une collectivité, qui n'est pas encadrée par la législation. C'est une approche globale et prospective indispensable pour **imaginer un avenir commun, fixer des objectifs politiques** en définissant et coordonnant les opérations à mener.

Le Projet de territoire doit être envisagé à une échelle large, en étant considéré comme **le projet de tous les acteurs du territoire** de la Roche aux Fées (publics, privés, associatifs, citoyens...). Les élus de Roche aux Fées Communauté portent cette démarche de projet pour le compte du territoire.

Pour Roche aux Fées Communauté, le Projet de territoire est un document qui constitue à la fois :

- le **socle fondateur** de l'action publique locale (communes, intercommunalité),
- la **feuille de route** politique des élus communautaires,
- un **cadre de référence** pour les agents territoriaux de l'intercommunalité,
- un **vecteur d'ambition** communiqué aux partenaires institutionnels et financeurs (État, Département, Région...) qui demandent un tel engagement, notamment dans le cadre des politiques contractuelles (par exemple le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'État en décembre 2021).

Mais le Projet de territoire n'est pas qu'un simple document formalisé : cela doit être une **dynamique vivante** dont témoignera la **future gouvernance** qui l'accompagnera. L'écoute des forces vives, l'accompagnement des porteurs de projets, le dialogue territorial continu entre communes et intercommunalité et la vitalité des délibérations démocratiques contribueront à **l'enrichissement** de ce Projet de territoire **année après année**.

Méthode d'élaboration

Le Projet de territoire a été élaboré de manière interne à Roche aux Féees Communauté, conduite par les élus accompagnés de la mission Territoire.

Le processus d'élaboration a suivi les étapes suivantes :

- Un **séminaire des élus** du Bureau communautaire, consacré aux enjeux majeurs, le 7 octobre 2021, à Coësmes, qui a permis d'établir une liste d'enjeux majeurs, qui s'imposent au territoire par leur échelle supérieure (nationale, continentale, planétaire) ;
- Un **séminaire interne** regroupant les élus du Bureau communautaire et les responsables de service, le 25 mars 2022, à Retiers, qui a conduit à faire la synthèse d'une formation suivie par les élus du Bureau à l'automne 2021 (« Piloter les transitions : comment l'élu peut agir »), à énoncer les enjeux territoriaux par thématiques et à travailler sur des orientations stratégiques ;
- Un **séminaire ouvert à la totalité des élus** municipaux du territoire, consacré à la stratégie et aux actions, le 23 septembre 2022, à Coësmes, qui a permis de travailler le scénario stratégique souhaité, ainsi que de faire un test de résilience à des crises potentielles ;
- Une **enquête en ligne destinée aux 256 élus** municipaux du territoire, du 8 août au 18 septembre 2022 ;
- Une **enquête** (en ligne et formulaire papier) **destinée aux habitants**, du 5 septembre au 12 octobre 2022 ;
- Une **journée événementielle et participative « Le Forum du territoire »** organisée à Janzé le 8 octobre 2022 comprenant un exposé liminaire d'une universitaire experte de la ruralité et des territoires péri-urbains, une table-ronde consacrée à la nouvelle économie et à la transition énergétique, ainsi qu'un forum ouvert citoyen abordant les différents thèmes des centralités, de l'agriculture et des mobilités ;
- **Deux points d'étape en Conseil communautaire**, les 27 septembre et 15 novembre 2022 pour présenter les enjeux et défis, puis le bilan de la participation.

Fondements

La démarche a été menée sur la base des **différentes démarches sectorielles** élaborées durant la période 2021-2022, et notamment :

- la **Stratégie de développement économique-emploi-insertion (SDEEI)** adoptée au Conseil communautaire du 13 décembre 2022,
- le **Programme local de l'Habitat (PLH 3 2022-2028)** adopté en Conseil communautaire du 27 septembre 2022,
- le **Projet culturel** dont le plan d'actions a été adopté en Conseil communautaire du 31 mai 2022,
- la **Convention territoriale globale** (signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et concernant le thème petite enfance/enfance/jeunesse), qui a été approuvée en Conseil communautaire du 22 février 2022.

Le Projet s'appuie également fortement sur le **Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET)** adopté par cette assemblée en décembre 2019.

L'analyse des documents afférents à ces démarches ainsi qu'un diagnostic propre ont conduit à dresser un « Portrait de territoire ».

2. LES ENJEUX

Les enjeux majeurs

Les enjeux majeurs relèvent d'une **dimension supérieure au territoire**, allant d'une échelle nationale à une échelle planétaire. Dans un monde exposé à des risques croissants et traversé par de profondes mutations, ils établissent **ce que tout acteur du territoire doit avoir à l'esprit avant de prendre une décision d'action ou d'investissement**. Leur caractère primordial indique bien qu'ils doivent conditionner les objectifs politiques et **structurent en arrière-plan la stratégie du Projet de territoire**.

Ces enjeux majeurs sont au nombre de 5 :

- l'enjeu d'urgence climatique (atténuation du réchauffement planétaire et adaptation au changement climatique),
- l'enjeu de sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes naturels,
- l'enjeu de sobriété générale dans l'usage des ressources (énergie, eau, terres, matériaux...),
- l'enjeu d'émergence d'une nouvelle économie : plus innovante, circulaire et décarbonée,
- l'enjeu de bien-être humain, de robustesse sociale et démocratique.

Les enjeux territoriaux

Les enjeux territoriaux ont été synthétisés sous la forme d'un tableau présentant en matrice les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) pour le territoire.

6 enjeux territoriaux particulièrement importants ont été érigés au rang de défis pour le territoire :

- Le défi de la mobilité
- Le défi agricole
- Le défi de l'eau
- Le défi du foncier
- Le défi technologique
- Le défi du vieillissement

3. LA STRATÉGIE TERRITORIALE

L'approche

Le Projet de territoire vise à faire du territoire de Roche aux Fées, en une génération (d'ici 2050), un territoire de grande qualité de vie humaine et sociale, qui aura su anticiper le changement climatique et surmonter d'éventuelles crises, en misant sur la solidarité, en inventant des solutions, en épargnant les ressources et en respectant les milieux écologiques.

Face aux enjeux majeurs qui se présentent et aux enjeux territoriaux actuellement identifiés, le territoire se trouve confronté à la nécessité de repenser son modèle de développement.

Compte-tenu de la nature des enjeux et du changement de modèle à opérer, il a été décidé de retenir 2032 comme horizon de ce Projet de territoire. Cette perspective permet de dépasser la durée de la mandature et d'envisager une décennie complète de transitions.

En effet, le territoire de Roche aux Fées porte l'ambition de **s'engager progressivement et fortement dans les transitions multiples nécessaires pour assurer cet avenir**. La stratégie territoriale est le cœur de cette ambition.

Les 12 dimensions de la stratégie territoriale

La stratégie territoriale repose sur les dimensions qui suivent :

- Demeurer un territoire à échelle humaine, fort d'un ancrage historique et géographique singulier,
- Porter une culture rurale innovante, fruit d'un mariage équilibré entre urbain et rural,
- Tirer pleinement parti des dynamiques métropolitaines et inter-territoriales,
- Conforter l'armature urbaine autour de 3 villes en réseau,
- S'adapter au changement climatique en mobilisant tous les acteurs,
- Poursuivre la transition énergétique, levier de développement et de résilience territoriale,
- Consolider le socle de services à la population, garants d'un développement humain de qualité,
- Capitaliser sur une histoire économique liée à l'agriculture et à l'alimentation, en revisitant les modèles en place et en innovant,
- Fortifier et diversifier le tissu économique dans le cadre d'une économie responsable,
- Permettre à chacun d'être bien logé, en confortant la qualité de l'habitat et du cadre de vie,
- Faire de chacun un acteur responsable de sa mobilité, en accompagnant l'émergence des mobilités alternatives et décarbonées,
- Faire vivre une gouvernance territoriale innovante.

La déclinaison de la stratégie en 4 orientations

La stratégie territoriale se décline en **4 orientations stratégiques**. Ces orientations n'ont pas vocation à résumer l'ensemble du projet de territoire, mais à mettre en évidence **ce qui est décisif pour construire l'avenir** et avoir un effet démultiplicateur. Chacune de ces orientations constitue une **dynamique** en soi, la création d'un couple de forces qui, comme dans un moteur à 2 temps, porte l'ambition de mettre en mouvement le territoire dans son ensemble et d'**initier des cercles vertueux**, en escomptant des effets leviers. Ces orientations doivent permettre au territoire de renouveler son modèle de développement et de s'engager dans les transitions nécessaires.

- **Préservation des milieux et ressources & Valorisation de l'agriculture**
- **Vitalité des centralités & Mobilités décarbonées**
- **Territoire à énergie positive & Economie responsable**
- **Solidarité & Cohésion territoriale**

Ces orientations sont en parfaite cohérence avec celles présentées dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l'État.

Le programme opérationnel 2023-2026

Le programme opérationnel (projets, politiques, programmes, plans, actions...) s'insère thème par thème dans les orientations stratégiques. Il sera **régulièrement révisé** pour tenir compte de la réalité de l'avancée des projets portés par l'intercommunalité, les communes et les acteurs privés, associatifs, citoyens, et.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 sur l'étape 1 de la démarche de projet de territoire,

Vu l'avis favorable du Conseil communautaire du 15 novembre 2022 sur l'étape 2 de la démarche de projet de territoire

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 janvier 2023,

Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver le projet de territoire de Roche aux Fées Communauté « Projet de territoire Horizon 2032 » tel que détaillé ci-dessus ;*
- ♦ *De valider la création d'une commission extra-communautaire dédiée au suivi du projet de territoire.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Le Président,



Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,


Joseph GESLIN 

INTERVENTIONS :

Luc GALLARD, Président : La plupart des sujets évoqués dans ce projet de territoire ne sont pas nouveaux et représentent un cap après le travail préparé dans le mandat précédent.

Il est nécessaire de changer de modèle notamment à cause du changement climatique qui est à l'œuvre. Nous l'avons constaté cet été avec un manque d'eau croissant. Il nous faut répondre à ces enjeux et à ces défis par une stratégie de territoire avec une équité territoriale.

Les 4 ORIENTATIONS stratégiques sont :

1. **Préservation des milieux ressources et valorisation de l'agriculture** : C'est une évidence que de préserver la biodiversité, l'eau et nos ressources. Nous avons validé récemment la stratégie économique qui réaffirme notre appartenance à un territoire rural avec une agriculture forte dont on tire nos forces et parfois nos faiblesses.
2. **Vitalité des centralités et des mobilités décarbonées** : C'est une notion de services à la population. Nos communes sont vivantes et fortes. On affirme une armature territoriale autour de nos 3 pôles avec des communes autour qui se greffent et vivent bien en interaction. Ces pôles que sont Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud ont intégré le dispositif « Petites Villes de Demain ».
3. **Territoire à énergie positive et Economie responsable** : Continuer à faire que notre territoire devienne à énergie positive. Beaucoup de projets ont été lancés. L'unité de biométhanisation va entrer en fonctionnement début février et va injecter dans le réseau du gaz vert. Beaucoup d'autres projets sont en cours et méritent de voir le jour. Il faut également avoir une économie responsable avec par exemple des boucles énergétiques notamment sur la zone d'activités du Bois de Teillay. Nous pouvons imaginer des projets vertueux avec nos entreprises.
4. **Solidarité et cohésion territoriale** : Au Forum du territoire, le témoignage de Madame Valérie JOUSSEAUME, universitaire nantaise était fort. Il est important de rappeler cette question des solidarités et de la cohésion territoriale et de l'enjeu humain qui sont au centre de notre projet de territoire.

On associe à cette stratégie, un projet opérationnel 2023-2026, qui va évoluer notamment en 2027-2028 lors du prochain mandat. Les nombreuses ambitions portées par les communes et la Communauté de communes entrent dans ce projet opérationnel.

L'enjeu sera ensuite le financement. Ce projet de territoire est le socle sur lequel reposeront les conventions passées avec l'Etat, le Département et la Région qui regarderont si nos actions sont en cohérence avec ce projet. Nous souhaitons aussi renouveler le système de gouvernance et d'évaluation en y intégrant la société civile, même si ce sont les élus communautaires qui décident.

Il sera aussi important de « ménager » notre territoire, c'est-à-dire aménager notre territoire différemment afin de l'économiser.

Les 12 DIMENSIONS de cette stratégie sont :

1. **Demeurer un territoire à échelle humaine, fort d'un ancrage historique et géographique singulier** : Nous ne sommes pas un territoire refermé sur lui-même, nous travaillons avec les autres. Nous sommes un territoire à taille humaine. Avec notre PLH (Programme Local de l'Habitat), nous visons 29/30 000 habitants. Nous voulons également mettre en avant notre patrimoine historique singulier.

2. **Porter une culture rurbanne innovante, fruit d'un mariage équilibré entre urbain et rural** : Dans ce projet, notre culture rurbanne est mise en avant. De plus en plus de personnes venant de la ville s'installent sur notre territoire et cohabitent avec des personnes vivant ici depuis très longtemps. Aussi faut-il favoriser l'émergence, par exemple de tiers-lieux sur notre territoire permettant la rencontre entre les nouveaux arrivants et la population déjà présente.
3. **Tirer pleinement parti des dynamiques métropolitaines et inter-territoriales** : On ne vit pas tout seul. Nous avons besoin des autres pour fonctionner. Nous pouvons avancer plus aisément dans nos actions en travaillant avec les autres. Nous sommes engagés dans le contrat métropolitain. Nous sommes également chef de file pour l'émergence de nouvelles filières agricoles plus vertueuses et qui nous permettent de nous adapter au changement climatique (culture du chanvre par exemple). Nous avons des territoires autour de nous avec lesquels nous devons travailler (par exemple le Castelbriantais autour de la voie ferrée).
4. **Conforter l'armature urbaine autour de 3 villes en réseau** : Nous détenons une ossature particulière que l'on réaffirme (à l'image de ce que nous avons fait au travers du schéma des équipements sportifs à dimension intercommunale).
5. **S'adapter au changement climatique en mobilisant tous les acteurs** : Nous avons été très ambitieux et nous allons continuer à porter beaucoup de sujets.
6. **Poursuivre la transition énergétique, levier de développement et de résilience territoriale** : Nous devons faire avec notre territoire, sans l'épuiser (Eolien, méthanisation, chanvre par exemple).
7. **Consolider le socle de services à la population, garants d'un développement humain de qualité** : par ex la Passerelle et la Canopée. Nous avons fait des choix forts pour la population, ce n'est pas le cas de tous les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).
8. **Capitaliser sur une histoire économique liée à l'agriculture et à l'alimentation, en revisitant les modèles en place et en innovant** : L'idée est de s'adapter au changement climatique. Nous sommes fiers de notre histoire agricole qui nous a donné une certaine force et le souhait aujourd'hui est d'aller plus loin. (Qualité alimentaire dans les cantines).
9. **Fortifier et diversifier le tissu économique dans le cadre d'une économie responsable** : Cette autre dimension a été validée dans le cadre du schéma de développement économique. Il y a d'autres évolutions possibles afin d'avoir une économie encore plus responsable (par exemple via l'économie circulaire).
10. **Permettre à chacun d'être bien logé, en confortant la qualité de l'habitat et du cadre de vie** : Nous accueillons entre 10 et 12 000 nouveaux habitants par an sur l'Ille-et-Vilaine. La vacance dans nos communes n'existe presque plus depuis la COVID19. Le PLH3 (Programme Local de l'Habitat) prévoit plus de 1 000 logements sur la durée du PLH. Il faut continuer à faire en sorte que les personnes soient logées dans des conditions acceptables et respectueuses de l'environnement.

11. **Faire de chacun un acteur responsable de sa mobilité, en accompagnant l'émergence des mobilités alternatives et décarbonées:** L'année prochaine, nous vous proposerons de travailler sur un plan de mobilité à l'échelle du territoire. (Par ex. : une modernisation de la ligne SNCF). Il faut que les habitants soient également acteurs de leur mobilité sinon nous ne parviendrons pas à remplir nos objectifs environnementaux.
12. **Faire vivre une gouvernance territoriale innovante :** Ce serait une structure composée d'élus municipaux, de conseillers communautaires et d'habitants. Nous pouvons travailler avec des partenaires, des personnes ayant une expertise dans certains domaines et nous questionnent sur l'avancée des projets.

Nous vous proposons quelques exemples afin de démontrer comment cette stratégie peut être vertueuse :

- **Préservation des milieux et ressources & Valorisation de l'agriculture :**
 - Observatoire local des effets du changement climatique
 - Mise en valeur d'une continuité verte et bleue
 - Jardins de la Briqueterie
 - Valorisation du chanvre...
- **Vitalité des centralités & Mobilités décarbonées**
 - Modernisation de la ligne ferroviaire
 - Opération de revitalisation de territoire

La mobilité intéresse les communes autour des 3 pôles mais aussi les associations et les forces vives du territoire.

Ces opérations ont été pré-identifiées dans le cadre du programme opérationnel mais il y en aura y en avoir d'autres.

- **Territoire à énergie positive & Economie responsable**
 - **Schéma des réseaux de chaleur bois énergie.** Nous sommes innovants dans ce domaine en terme de solidarité interterritoriale et dans la volonté d'atteindre les objectifs que l'on s'assigne en terme énergétique.
 - **Filière hydrogène :** Nous devons travailler avec d'autres territoires.
 - **Stratégie d'achats :** Nous ferons des propositions très concrètes pour tendre vers des achats plus responsables, au sein de Roche aux Fées Communauté et plus largement sur le territoire. Nous avons interpellé la députée lors des Vœux de la Communauté de communes afin de lui proposer un projet de loi de modification du Code de la commande publique concernant les consultations en procédure adaptée pour les marchés publics de travaux. Il s'agit de permettre à nos petits artisans, nos entreprises de taille moyenne du territoire de répondre plus facilement et de tendre vers un achat plus local et donc plus durable.
- **Solidarité & Cohésion territoriale :** C'est notamment les services à la population qui peuvent créer du lien social, les évènements qui font que l'on est bien sur ce territoire, qu'on s'y rencontre.
 - Création d'une épicerie sociale et solidaire
 - Construction de logements locatifs
 - Terrain de sport intergénérationnel
 - Nouvel hôpital de Janzé

Beaucoup de projets sont originaux, emblématiques de ce territoire avec une dimension multiple afin de créer du lien, la relation entre les personnes.

Certains projets émergent déjà dans les communes. L'idée est suivre un cap, d'aller ensemble sur ces orientations et d'enrichir ce projet années après années avec un dialogue territorial dense en y associant parfois des groupes de travail qui font appel à des élus et à la population.

Le projet de territoire a été validé. Aujourd'hui, nous vous proposons d'adopter cette stratégie territoriale, une démarche participative et le projet opérationnel (qui va évoluer).

Pierric MOREL, Conseiller municipal, Janzé : Une erreur s'est glissée dans les chiffres en annexes concernant la population de Brie et de Sainte-Colombe.

Luc GALLARD, Président : Effectivement, l'erreur va être corrigée.

Isabelle ROLLAND, Adjointe au Maire, Retiers : Il est indiqué dans les documents joints que le foyer de Taillepied et de Retiers sont gérés par un ESAT de l'association Sévigné. C'est impossible car ce sont 2 entités différentes (Foyer et ESAT). L'association Sévigné s'en occupait mais maintenant cela s'appelle l'association FILEAS.

Les chiffres INSEE datent de 2015 sauf que des chiffres plus récents existent sur le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), indiquant une augmentation de 20 % pour l'année 2022 pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les enfants en situation de handicap. Les chiffres sont alarmants et il faut que l'on traite de ce sujet.

Nous ne parlons pas dans ce projet de territoire de la problématique de la mono-parentalité qui est importante car c'est un enjeu pour nos habitants.

Concernant les personnes âgées, nous ne traitons pas de la problématique des Services d'Aide à Domicile (SAAD). Janzé a par exemple, un SAAD public qui rencontre de grosses difficultés financières. Rester à domicile avant l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) est un sujet majeur car nous n'avons pas les professionnels sur notre territoire (Infirmiers, kinésithérapeutes...).

Via l'enquête aux habitants, nous avons constaté que les services médicaux étaient une des causes de venue de la population dans nos 3 pôles (Janzé, Retiers, Martigné-Ferchaud). Qu'en est-il du CLS (Contrat Local de Santé) ? C'est un dispositif gratuit car c'est l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui le prend en charge. Je ne comprends pas pourquoi nous n'en avons pas sur notre territoire. De nouvelles problématiques apparaissent autour de la santé mentale, de comment trouver des médecins, et autour du médico-social. Nous avons besoin d'accompagnement dans ce domaine.

Derrière le vieillissement de la population, d'autres sujets sont à travailler, pas uniquement le logement. Il faut travailler sur le social et les solidarités.

Hubert PARIS, Vice-président, en charge de l'Economie, l'Emploi et l'Insertion : Je te rejoins sur les SAAD. A Janzé, nous avons 10 équivalents temps-plein au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et nous avons un déficit annuel de 50 000€ pour le Service d'aide à domicile (SAAD). C'est la commune qui compense. Beaucoup de communes abandonnent aujourd'hui le SAAD pour cette raison. A Janzé, nous faisons le choix de maintenir le service car nous sommes complémentaires avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). Cependant, auparavant, nous réussissions à équilibrer le budget, aujourd'hui, nous sommes en déficit.

Concernant le Contrat Local de Santé, l'ARS définit des règles et c'est intéressant quand il existe un bassin de vie au centre des villes. Je préfère l'action menée aujourd'hui, au nord du territoire par des médecins de Janzé, Piré-Chancé et Bourgbarré. Ils travaillent ensemble autour de l'hôpital avec les médecins, les kinésithérapeutes, les infirmiers. Je pense qu'il faudrait plutôt un contrat local par bassin de vies (3 pour Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud). Je crois plus à l'initiative locale. Dans le cas cité, ce sont les médecins qui se sont réunis avec l'ensemble des personnels de santé, encadrés par l'hôpital. Nous devrions accompagner les professionnels de santé à leur initiative autour des 3 pôles.

Isabelle ROLLAND, Adjointe au Maire, Retiers : Ce serait à nous de construire ce CLS. Une personne serait rémunérée par l'ARS pour accompagner et coordonner les actions.

Hubert PARIS, Vice-président, en charge de l'Economie, l'Emploi et l'Insertion : Nous devrions alors suivre le cahier des charges de l'ARS.

Isabelle ROLLAND, Adjointe au Maire, Retiers : Quasiment pas. C'est à nous de construire ce contrat. Nous sommes parmi les derniers territoires de Bretagne à ne pas en avoir.

Hubert PARIS, Vice-président, en charge de l'Economie, l'Emploi et l'Insertion : Ce n'est pas la raison pour laquelle cela ne marche pas. Nous pouvons faire un CLS mais ce sont les personnels de santé qui doivent en être à l'initiative. Notre rôle est de les accompagner, pas de lancer le projet.

Véronique RUPIN, Vice-Présidente, en charge de la Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse : Nous avons longtemps été liés au CLS de Vitré. J'y siégeais en tant qu'élue communautaire. Je me rendais à l'ARS pour traiter des problématiques de santé du territoire.

Mais les sujets traitent essentiellement de démographie médicale, c'est très administratif. Les personnels de santé ne se rendent pas souvent à ces réunions car ils n'ont pas le temps et il est difficile de construire un Contrat Local. Nous sommes sortis de celui de Vitré car il était centré sur la démographie médicale du Nord de Vitré et nous n'avions aucun intérêt à y rester.

Isabelle ROLLAND, Adjointe au Maire, Retiers : J'y ai siégé au CLS et des actions très concrètes ont été menées pour les habitants. Et ce sont les élus de tout le territoire qui travaillaient avec les habitants. Ensuite, effectivement, la situation a changé mais cela est surtout lié aux personnes. Nous pouvons mener des actions intéressantes grâce à ce dispositif et c'est gratuit.

Luc GALLARD, Président : Concernant les chiffres sur le handicap, le vieillissement, la tendance est effectivement préoccupante. En matière de services à la population, nous devons encore avancer, tout comme pour les femmes isolées. La dimension en soin, en aide à domicile, doit être portée. Nous pouvons débattre sur le CLS, mais cela signifie une prise de compétences de RAFCOM.

Jonathan HOUILLOT, Conseiller municipal, Janzé : La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) permet aux professionnels de se structurer et travailler ensemble sur un territoire et bénéficie aussi de financements par l'ARS. Cela pourrait être instauré sur le territoire et serait cette fois à l'initiative des professionnels de santé.

Hubert PARIS, Vice-président, en charge de l'Economie, l'Emploi et l'Insertion : C'est une CPTS qui est en train d'émerger sur Janzé.

Véronique RUPIN, Vice-Présidente, en charge de la Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse : Je rejoins Isabelle ROLLAND, le concept de vieillissement décrit dans le projet de territoire ne doit pas s'arrêter au logement. Il s'agit de réfléchir à comment bien vieillir sur notre territoire, car nous avons 20% de notre population vieillissante.

Luc GALLARD, Président : Le Projet de territoire est évolutif. Tout n'est pas écrit. Nous avons avancé, notamment dans le domaine du sport. Les associations ont travaillé à proposer des sports, autre que la marche pour les aînés. Par exemple, le club de Retiers-Coësmes a mis en place du foot en salle pour les aînés. Cependant, nous avons encore beaucoup à faire, il faut être créatif. C'est un défi fort de notre stratégie.

Hubert PARIS, Vice-président, en charge de l'Economie, l'Emploi et l'Insertion : Concernant le vieillissement, nous raisonnons souvent en terme de logements mais il est important de penser à l'activité pour vieillir moins vite. A Janzé, nous travaillons avec une animatrice Séniors afin de maintenir du lien. Cela ressort d'un choix politique communal.

MARCHES PUBLICS

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC23-002

M23-002 – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PORTANT SUR DES PRESTATIONS D'AUDITS ÉNERGETIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

La **réhabilitation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux** est une **nécessité**. Afin **d'accompagner les communes dans cette démarche**, il a été proposé au Bureau communautaire du 25 octobre dernier de procéder au recrutement d'un bureau d'études par le biais d'un marché public.

A la différence d'un schéma directeur immobilier, un **marché portant sur des audits énergétiques** a pour avantage de proposer un ensemble de prestations plus réduites. L'ensemble du parc immobilier ne serait pas regardé et chaque commune a pu choisir sur quels bâtiments elle souhaitait travailler et porter son effort.

La commission Transitions Ecologique et Énergétique a proposé de retenir la réalisation d'audits énergétiques car elle considère que la réalisation d'un schéma directeur immobilier n'est pas adapté pour les petites et moyennes communes et qu'un audit exhaustif de tous les bâtiments n'est pas nécessaire et qu'il convient de **se concentrer sur les bâtiments prioritaires**.

Chaque audit énergétique est individuel à chaque bâtiment.



Une **évaluation des besoins de chacune des communes du territoire et de Roche aux Fées Communauté** a permis d'évaluer le coût de ces audits énergétiques à **près de 250 000 € HT**.

Au vu de cette estimation, Roche aux Fées Communauté va **solliciter des subventions** auprès de différents partenaires (Programme ACTEE 3, Contrat de territoire départemental, Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), Fonds vert, ...).

2. TECHNIQUE D'ACHAT

La technique d'achat retenue est celle d'un **accord-cadre** reprenant les caractéristiques principales ci-après :

- accord-cadre conclu avec un titulaire (mono-attributaire),
- exécuté par l'émission de **bons de commande** et sans remise en concurrence lors de l'attribution des bons de commande ;
- avec un montant de commandes, sur 4 ans :
 - minimal de 50 000 € HT
 - maximal de 250 000 € HT

Ce montant maximal peut être revu à la hausse comme à la baisse au cours des débats sur ce point lors de la séance du Conseil.

- des prix unitaires, révisables tous les ans par formule,
- une avance prévue,
- et une durée prévisionnelle de 3 ans décomposée en phases :
 - Phase 1 - Etat des lieux
 - Phase 2 - Bilan énergétique et préconisations
 - Phase 3 - Programme d'améliorations
 - Phase 4 - Analyse financière

La consultation n'est pas allotie en raison d'un risque d'exécution techniquement difficile et financièrement plus coûteuse pour la collectivité.

3. PROCÉDURE DE PASSATION

La consultation se fera sous la forme d'un **appel d'offres ouvert** avec une publication de l'avis d'appel à concurrence sur les sites suivants :

- le profil d'acheteur de la Communauté de communes :
<https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>
- le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP),
- le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

La Commission d'appel d'offres procédera à l'attribution du marché.

Ceci étant exposé,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 relatifs à la procédure de l'appel d'offres ouvert,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 à R2162-14 relatifs à la technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commande,

Il vous est proposé :

- ♦ *D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour le marché portant sur des prestations d'audits énergétiques de bâtiments communaux et communautaires (M23-002), selon la technique d'achat précitée et un montant maximal de commandes sur 3 ans de 250 000 € HT,*
 - *Sauf si Roche aux Fées Communauté intègre un groupement de commandes dont serait coordonnateur le Syndicat Départemental d'Energies d'Ille-et-Vilaine (SDE 35).*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à prendre toute décision et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution dudit marché dans les conditions financières susmentionnées : en ce compris,*
 - *la signature du marché et sa notification,*
 - *la signature de tout document y afférant dont les bons de commandes, les ordres de services, les éventuelles modifications et avenants, les décisions quant à l'application ou non de toutes pénalités.*
- ♦ *De permettre au Président, ou son Représentant, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite :*
 - *De mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres,*
 - *De prendre toute décision et d'accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du nouveau marché dans les conditions financières susmentionnées : en ce compris,*
 - *la signature du marché et sa notification ;*
 - *la signature de tout document y afférant dont les bons de commande, les ordres de services, les éventuelles modifications et avenants, les décisions quant à l'application ou non de toutes pénalités.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Le Président,


Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,


Joseph GESLIN

INTERVENTIONS :

Thierry RESTIF, Vice-Président, en charge de la Transition Energétique, Climatique, et Environnementale : Ce projet de délibération avait été retiré de l'ordre du jour du précédent Conseil communautaire afin de mieux dimensionner la consultation. Cette consultation ne sera peut-être finalement pas lancée dans cette dimension car c'est sous réserve de la mise en place d'audits dans le cadre du programme d'accompagnement des communes sur la rénovation énergétique des bâtiments publics portés par le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35). Dans ce programme, il y a aura certainement des audits énergétiques et donc un groupement de commandes proposé. L'audit énergétique se mettrait en place en parallèle de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un financement en lien avec la banque des territoires sous forme d'avances remboursables. Les économies d'énergies effectuées sur ces bâtiments rembourseront ces avances. Ce dispositif est en train de se discuter au SDE, et nous attendons la décision. Mais en intégrant ce dispositif, nous pourrions a priori bénéficier d'une participation financière du SDE à hauteur de 50%, ce qui est intéressant pour nous. Nous prenons néanmoins cette délibération aujourd'hui pour le cas où nous n'intégrions pas ce groupement de commandes.

Par ailleurs, nous continuons notre tour des communes sur le recensement des bâtiments. Certaines communes ne nous ont pas encore répondu. Un bilan énergétique a été effectué sur les différentes communes. Il s'agit de cibler les bâtiments prioritaires afin de les auditer sous 3 ans et mener des travaux dans les 5 ans à venir.

FINANCES

DCC23-003

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°DCC22-092 DU 15 NOVEMBRE 2022 INSTITUANT UN REVERSEMENT D'UNE QUOTE-PART DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA) PAR LES COMMUNES À ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-Président en charge des Finances et des Sports, présente le rapport suivant :

1. PRÉSENTATION DU CONTEXTE

L'article 109 de la loi de finances 2022 imposait à toutes les collectivités de reverser « *tout ou partie de la taxe d'aménagement (TA) perçue à l'EPCI dont elle était membre* ».

Ainsi par délibération N°DCC22-092 du 15 novembre 2022, le Conseil communautaire avait approuvé l'institution d'un reversement d'une quote-part de la TA perçue par les communes à Roche aux Fées Communauté.

Mais, en application de l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, le principe d'un reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupements de collectivités dont elles sont membres, introduit par l'article 109 de la loi de finances pour 2022, a été supprimé.

En effet, l'article 15 précité apporte les précisions suivantes :

- Modification de l'article 1379 du Code général des impôts (CGI) afin de **disposer que le reversement de la TA perçue par la commune à son EPCI ou groupement est facultatif** sur délibérations concordantes ;
- Et prévoit que les délibérations prises au titre de l'année 2022 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas modifiées ou rapportées dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la loi de finances rectificative soit jusqu'au 31 janvier 2023.

2. ANNULATION DU REVERSEMENT PAR LES COMMUNES

Après échanges avec les membres du Bureau communautaire, il a été décidé de retirer la délibération du Conseil communautaire qui avait institué le reversement à titre obligatoire d'une quote-part de la TA par les communes à Roche aux Fées Communauté.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2022, il vous est proposé :

- ◆ De retirer la délibération n°DCC22-092 du 15 novembre 2022 instituant à titre obligatoire le reversement d'une quote-part de la Taxe d'Aménagement par les communes à Roche aux Fées Communauté ;
- ◆ De demander aux maires des communes qui avaient déjà délibéré sur ce reversement de retirer leur délibération avant le 31 janvier 2023 ;
- ◆ De charger le Président, ou son Représentant, de l'exécution de cette délibération.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Le Président,


Luc GALLARD

 Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

Secrétaire de Séance,


Joseph GESLIN

 Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

INTERVENTIONS :

Luc GALLARD, Président : Cette situation est inconfortable car nous avons délibéré, appliqué la loi et le législateur a changé d'avis.

Philippe ARONDEL, Conseiller municipal, Amanlis : A Amanlis, ce sujet a été abordé en réunion d'adjoints. Sur la zone artisanale du Bois de Teillay, Amanlis détient un peu plus de 30 hectares. Nous avons proposé au conseil municipal, qui a approuvé à l'unanimité, de ne pas percevoir la taxe d'aménagement de la Zone d'activités du Bois de Teillay qui est attribuée à Amanlis et de la reverser à Roche aux Fées communauté qui l'a aménagée.

Fabienne PANNETIER, Directrice Générale des Services, RAFCOM : C'est généreux de la part d'Amanlis, mais si vous décidez d'instituer un reversement de la part perçue par les communes sur les zones d'activités communautaires, il faudra que cela concerne toutes les communes qui ont des zones d'activités communautaires aménagées et financées par RAFCOM. C'est une décision qui revient aux élus. Mais en l'état actuel, une commune ne peut pas seule reverser sa taxe d'aménagement à RAFCOM.

Philippe ARONDEL, Conseiller municipal, Amanlis : A Amanlis, nous nous sentons mal à l'aise de percevoir cette taxe d'aménagement alors que la commune n'a pas financé la zone d'activités et que le projet a été porté par Roche Aux Fées Communauté.

Luc GALLARD, Président : Nous aurons la possibilité de revenir sur ce sujet car effectivement les zones d'activités appartiennent à la Communauté de communes et il semble logique qu'elle perçoive de la taxe d'aménagement. Mais cette décision doit être approuvée par l'ensemble des communes du territoire. Nous devons donc étudier juridiquement cette possibilité.

RESSOURCES HUMAINES

DCC23-004

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SERVICE CULTURE-TOURISME ET SERVICE SIG-NUMÉRIQUE

Monsieur Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et de la Culture, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Par délibération du 29 mars 2022 (DCC22-017), le Conseil communautaire a adopté la nouvelle organisation des services communautaires et précisé les besoins en postes complémentaires, avec notamment :

- La création d'un poste de médiateur.trice culturelle et touristiques en catégorie B pour le service culture – tourisme,
- La pérennisation d'un animateur.trice FabLab au service SIG-numérique.

Les services visés ci-dessus se structurent et se stabilisent progressivement à la faveur des récents et prochains recrutements pour lesquels il est nécessaire de préciser le tableau des effectifs ainsi :

2. SERVICE CULTURE – TOURISME

- Création du poste de médiateur.trice culturelle et touristique :
 - à temps complet
 - sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe (catégorie B, filière culturelle)
 - et relevant du groupe de fonction G3 en catégorie B pour l'application du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

En application de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, et en l'absence de fonctionnaire territorial répondant aux besoins du service et à la nature des fonctions, il est proposé d'autoriser le **recrutement contractuel** pour l'exercice des missions du poste aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : 18 mois
- Rémunération par référence au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe et sur la base de l'indice majoré 379 de la fonction publique
- Application du régime indemnitaire prévu par délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2019 (DCC19-123)

- Modification du **poste d'assistance tourisme en gestionnaire communication et assistance au service culture – tourisme** :
 - à temps complet (catégorie C, filière administrative)
 - sur le grade d'adjoint administratif
 - et relevant du groupe de fonction G1 en catégorie C pour l'application du RIFSEEP

3. SERVICE SIG - NUMÉRIQUE

- Création du **poste d'animateur.trice FabLab** :
 - à temps complet
 - sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C, filière animation)
 - et relevant du groupe de fonction G1 en catégorie C pour l'application du RIFSEEP

Ceci étant exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L332-8,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 21,

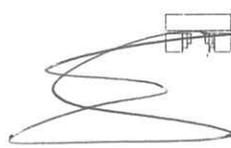
Vu les délibérations du Conseil communautaire relatives au régime indemnitaire applicable aux agents de Roche aux Fées Communauté (notamment les DCC16-135 et DCC19-123),

Il vous est proposé :

- ♦ **D'approuver les propositions de création et modification de postes** comme suit :
 - *Service Culture-Tourisme* :
 - **Création du poste de médiateur.trice culturelle et touristique avec le recrutement d'un agent contractuel**
 - **Modification du poste d'assistance tourisme en gestionnaire communication et assistance au service culture – tourisme**
 - *Service SIG-Numérique* : **Création du poste d'animateur.trice FabLab**
- ♦ *De modifier en conséquence le tableau des emplois ;*
- ♦ *De préciser que les crédits correspondant sont prévus au budget ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous les documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Le Président,


Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,


Joseph GESLIN

Séance levée à 21h15

Le Président,



Luc GALLARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name Luc GALLARD.

Secrétaire de Séance



Joseph GESLIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name Joseph GESLIN.